



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 7341

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande à M. le ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur de lui préciser les perspectives de mise en oeuvre de l'accord conclu entre Eurotunnel, France Telecom et Mercury Telecommunications, tendant à l'établissement d'une liaison internationale de télécommunications à travers le tunnel sous la Manche, selon l'annonce faite dans la publication du ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur : Messages, no 423, avril 1993.

Texte de la réponse

Les accords signés en avril 1993 entre Eurotunnel et chacun des opérateurs de télécommunications concernés (France Telecom et les deux opérateurs britanniques British Telecom et Mercury Telecommunications) fixent les modalités suivant lesquelles la société Eurotunnel mettra à disposition de ces derniers six paires de fibres optiques dans le tunnel sous la Manche. Ces six paires de fibres optiques sont incluses dans les câbles mis en place pour l'exploitation du tunnel ferroviaire ; Eurotunnel en reste propriétaire et en assurera la maintenance dans le tunnel. Il les mettra à disposition des opérateurs au 1er trimestre 1994 ; ceux-ci fourniront les équipements de transmission et seront responsables du raccordement de la liaison à leur réseau et de son exploitation. La mise en service est prévue pour le milieu de l'année 1994. Cette liaison sera la troisième liaison numérique entre la France et le Royaume-Uni, les deux autres étant bien entendu des câbles sous-marins. Outre l'accroissement de la capacité d'écoulement de trafic à en attendre, c'est surtout la sécurité qui a déterminé le choix technique de cette nouvelle liaison.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7341

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3762

Réponse publiée le : 6 décembre 1993, page 4375